



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 18 OCTOBRE 2023  
PV N. 9

**PRESIDENT DE SEANCE:** M. Marc LATOUR.

**PRESENTS:** M. Frédéric TALABOT – M. Stéphane PEDENON.

**EXCUSE :** M. Marc GIRAUD.

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

## **DEPARTEMENTAL 1**

- **Match n°26200980 du 29 octobre LIMOGES VIGENAL FC (1) contre COMPREIGNAC USA (1).**
- **Match n°26187467, du 19 Novembre LIMOGES VIGENAL FC (1) contre JA ISLE (3).**

En accord avec le club de CHATEAUNEUF NEUVIC,  
Les matches précités de LIMOGES VIGENAL FC se joueront à 13h00 sur le stade de NEUVIC ENTIER.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 2

- **Match N° 26311421, du 08 Octobre 2023, poule B, MFCL (1) contre FOOT SUD 87 (1).**  
Suite à la décision de la commission Litiges et contentieux du 16 octobre 2023, le match précité est reporté à une date ultérieure.
- **Match N° 26192192, Poule A, ROCHECHOUART OC contre FCC Oradour s/Vayres du 15 octobre 2023.**  
Le club de ROCHECHOUART OC sera débité de la somme de 21 € pour FMI hors délai.

## DEPARTEMENTAL 3

- **Match N. 26225536 Poule B, LIMOGES VIGENAL FC (2) contre JA ISLE (4) du 15 octobre 2023.**  
Vu les éléments au dossier,  
Le match précité sera reporté à une date ultérieure.

## DEPARTEMENTAL 4

- **Match N. 26265301, poule C, AUREIL EYJEAUX (2) contre SAINT JUST LE MARTEL (2) du 08 Octobre 2023.**  
Le club d'AUREIL EYJEAUX sera débité de la somme de 21 € pour FMI hors délai.



**POLE COMPETITIONS  
PROCES – VERBAL  
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

**DEPARTEMENTAL 5**

- **Match N. 26333618, poule A, RAZES (1) contre SAINT BRICE S/ VIENNE FC (3) du 15 Octobre 2023.**

Le club de RAZES sera débité de la somme de 21 € pour FMI hors délai.

**CHALLENGE DES RESERVES**

- **Match N. 27086058, poule E, ST LEONARD DE NOBLAT (2) contre SC VERNEUIL S/VIENNE (2), prévu au stade RAYMOND POULIDOR à 15h00 se jouera au stade du BREUIL à ST LEONARD DE NOBLAT, le même jour à la même heure.**

**COUPE DE LA HAUTE-VIENNE**

- Le tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de la Haute-Vienne a eu lieu ce mercredi 18 octobre à 18h00 au siège du District de Football de la Haute-Vienne. Les matchs se joueront le week-end du 04 et 05 Novembre 2023. Le tirage est à retrouver sur le site du District.

**Le Président de séance**

Marc LATOUR

**Le Secrétaire de séance,**

Frédéric TALABOT

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président